

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
COMMUNE d'EPINIAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal d'EPINIAC, composé de quinze membres en exercice, convoqué le sept juillet deux mil vingt s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Maire.

Présents : Mmes Ramé-Prunaux, Laurent, Ducoux, Roger, Trufflet, Choquet, Desnos, Passier, M.M. Després, Bourgeault, Gautrin, Ruaux, Roizil, Hardy.

Absent excusé : M. de La Chesnais.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point additionnel à l'ordre du jour :

- Point additionnel : Désignation d'un représentant communal à l'OGEC.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour l'ajout de ce point.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. Sophie Desnos a été élue secrétaire de séance.

N° 2020-07-43 – Sénatoriales : Élection des délégués et suppléants.

Le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente le 10 juillet 2020 à 19 heures.

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mmes TRUFFLET Joëlle et ROGER Colette et Mmes DUCOUX Soazig et PASSIER Géraldine.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

La liste A est composée par MM. : RAMÉ-PRUNAUX Sylvie, DESPRÉS Jean-Louis, ROGER Colette , LAURENT Régine, BOURGEAULT Thierry, DUCOUX Soazig.

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la ou des candidatures, il est procédé au vote.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14

1^{re} répartition :

Ont obtenu :

- liste A : 14 voix

Madame le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 3 sièges.

d) Élection des délégués suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14

1^{re} répartition :

Ont obtenu :

- liste A : 14 voix

Madame le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 3 sièges.

Délégués titulaires :

MM. : RAMÉ-PRUNAUX Sylvie, DESPRÉS Jean-Louis, ROGER Colette,

Délégués suppléants :

MM. : LAURENT Régine, BOURGEOULT Thierry, DUCOUX Soazig.

N° 2020-07-44 – Concours annuel des maisons fleuries.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un concours des maisons fleuries a lieu traditionnellement chaque année à Epiniac. Aussi, elle propose de maintenir ce concours pendant la durée de la nouvelle mandature.

Madame Laurent, adjointe chargée de l'environnement, préside cette commission dont les membres sont les suivants : Mesdames Passier Géraldine d'Epiniac, Cécile Hardy de Landéan et Messieurs Clément Alexandre de Combourg et Emile Gringoire de Roz-Landrieux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de reconduire le concours des maisons fleuries chaque année et de le faire évoluer.
- d'approuver le choix de la commission fait par Madame Laurent.

La somme des prix attribués aux participants sera votée au budget primitif de chaque année.

N° 2020-07-45 – Plan communal de sauvegarde : devis.

Madame le Maire présente au conseil municipal un devis de l'association ECTI, pour la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde obligatoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce devis pour un montant de 1 640.00 € HT soit 1 968.00 € TTC et autorise Madame le Maire à le signer.

Un comité de pilotage est constitué. Il est composé de Mmes Ramé-Prunaux, Laurent, Roger, Trufflet, Mrs Després et Gautrin.

N° 2020-07-46 – Intervention pour la mise en place du RIFSEEP par le CDG 35 : devis.

Madame le Maire présente au conseil municipal un devis du CDG 35 pour la mise en place de la refonte du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis pour un montant de 1 376.00 € TTC et autorise Madame le Maire signer tous les documents relatifs à cette affaire.

N° 2020-07-47 – Point additionnel : Désignation d'un représentant communal à l'OGEC.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune doit désigner un représentant communal appelé à siéger aux réunions de l'organe compétent pour délibérer sur le budget des classes des écoles privées, sous contrat d'association, situées sur le territoire de la commune.

Après discussion, le conseil municipal désigne Monsieur Roizil Jérôme, conseiller municipal, pour siéger aux réunions de l'OGEC de l'école privée d'Epiniac.